

APPROFONDISSEMENT



JEUX ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

Proposer des activités ludiques et récréatives adaptées à tous les âges et respectueuses de l'environnement dans lequel elles s'inscrivent.
Inscrire ces pratiques dans le projet pédagogique de l'accueil collectif de mineur.



JEUX DE PLEIN AIR ET D'INTÉRIEUR

- Connaître les différents types de jeux : les expérimenter pour mieux les analyser.
- Réfléchir sur la mise en œuvre et l'intérêt éducatif des jeux de plein air et d'intérieur auprès des enfants et des adolescents.
- Développer des compétences pour repérer, choisir et utiliser les ressources disponibles sur le lieu d'accueil (matériel, espaces disponibles etc.).
- Amorcer un recueil de supports et d'outils pédagogiques adapté aux différentes tranches d'âge.

ACTIVITÉS PHYSIQUES, SPORTIVES ET DE PLEINE NATURE

- Apprendre à organiser, animer et encadrer des activités physiques, sportives et de pleine nature.
- Connaître la réglementation en vigueur.
- Apprendre à repérer, choisir et utiliser les ressources du milieu afin de mener à bien ces activités.
- Réfléchir sur la mise en œuvre et l'intérêt éducatif des activités de pleine nature auprès des enfants et des adolescents : hygiène de vie, éducation de l'environnement durable etc.

ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

- Développer des compétences pour repérer, choisir et utiliser les ressources disponibles sur le lieu d'accueil.
- Amorcer un recueil de supports et d'outils pédagogiques adapté à ce type d'activité.
- Connaître la réglementation en vigueur.
- Réfléchir sur la mise en œuvre et l'intérêt éducatif de ces activités auprès des enfants et des adolescents.

SKI, SNOW

- Découvrir et faire découvrir les richesses du milieu montagnard.
- Acquérir les compétences techniques et pédagogiques nécessaires pour accompagner les groupes sur les pistes balisées.
- Appréhender le cadre réglementaire associé à ces pratiques sportives (prévention des risques).
- Réfléchir sur la mise en œuvre et l'intérêt éducatif de ces activités de glisse auprès des enfants et des adolescents.

CONDITION D'ADMISSION

- Avoir effectué son stage pratique en intégralité (au moins 14 jours effectifs, en 2 parties au plus).

DUREE DE LA FORMATION

- Au moins 6 jours effectifs.
- La formation peut se dérouler en continu ou en discontinu, en 2 parties au plus, sur une période n'excédant pas 1 mois.